

ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES : L'ORDRE DES CHIMISTES RÉITÈRE LA NÉCESSITÉ FONDAMENTALE DE LA MODERNISATION DE LA LOI SUR LES CHIMISTES PROFESSIONNELS ET INTERPELLE LES PARTIS EN LICE

Montréal, mardi 23 août 2022 – En vue de la prochaine élection québécoise, l'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) demande à tous les partis politiques qui aspirent à former le prochain gouvernement de prendre des engagements clairs à procéder à la modernisation de la Loi sur les chimistes professionnels (LCP) afin de préciser le champ d'exercice de la chimie et les activités réservées aux chimistes pour assurer la protection du public.

La LCP, dans sa mouture actuelle, a été adoptée en 1964 à partir d'un texte législatif datant de 1926. À la lumière des grandes avancées modernes en sciences et technologies et du risque de préjudices croissant à l'égard de la population, il s'avère que la LCP nécessite d'être mise à jour afin d'assurer son adéquation avec l'exercice contemporain de la profession. Après un siècle d'usure, une révision de la LCP nous apparaît très raisonnable, d'autant plus qu'il s'agit essentiellement de modifier deux articles de loi et quelques articles de concordance.

« Les enjeux de sécurité liés à l'exercice de la chimie ont pullulé dans l'espace public et ils continueront de croître inéluctablement. Que ce soit en regard de la santé et la sécurité des travailleurs, la qualité de l'air et de l'eau dans les écoles, la pollution atmosphérique à Limoilou avec le nickel ou à Rouyn-Noranda avec l'arsenic, la gestion des matières dangereuses dans les centres de tri – notamment avec les incendies causés par les batteries lithium mal entreposées : nous estimons qu'à chaque endroit névralgique où une décision probante doit être prise en lien avec la chimie, il doit y avoir un chimiste imputable. La modernisation de la LCP viendrait de cette façon régler une myriade de problèmes, actuels et futurs, liés à la protection du public », affirme le président de l'OCQ, M. Michel Alsayegh.

L'Ordre remet en question par le fait même l'incurie manifeste des gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis huit ans, ces derniers ayant remis aux calendes grecques la mise à jour de la LCP – soulignant qu'un projet de loi dort sur les tablettes de l'Office des professions depuis 2014 et que les travaux seraient facilement exécutés s'il existait une réelle volonté politique.

« Notre loi constitutive doit faire son entrée dans le 21^e siècle. La chimie, c'est du sérieux. Personne ne veut imaginer les pires scénarios. Personne ne veut être victime d'une catastrophe chimique, évitable de surcroît. Personne ne veut en porter le blâme d'être resté les bras croisés alors que les risques étaient bien connus et clairement exposés depuis plus d'une décennie », ajoute M. Alsayegh.

Dans cette perspective et devant l'imminence des élections québécoises, l'Ordre demande ainsi aux cinq partis politiques de s'engager à :

- Compléter le processus de modernisation de la LCP qui s'est interrompu abruptement le 5 mars 2014 lorsque les travaux de la 40^e législature ont pris fin à l'étape des consultations particulières et auditions publiques portant sur le projet de loi n° 49 - *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Charles Brière-Garneau, 450 822-5656

Émile Gauthier, 418-806-6250

medias@lorangebleue.biz